



## AVIS PUBLIC

---

### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 801-68 LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025, À 18 H 30**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 801-68  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 - ZONAGE, AFIN DE RÉVISER LES NORMES DU  
CHAPITRE 12 SUR LES ARBRES ET SUR LES AIRES DE STATIONNEMENT**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 18 août 2025, le premier projet de règlement suivant :

801-68 – Règlement modifiant le règlement 801 - Zonage, afin de réviser les normes du chapitre 12 sur les arbres et sur les aires de stationnement

**QUE** le projet de règlement 801-68 a pour objet de réviser certaines normes d'urbanisme afin d'adopter des dispositions plus contemporaines concernant la conservation, la plantation et l'abattage d'arbres et sur les aires de stationnement, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

**QU'**une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, le **lundi 8 septembre 2025, à 18 h 30**, au cours de laquelle le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

**QUE** le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet est disponible pour consultation au greffe de la municipalité durant les heures régulières de bureau.

Fait à Rosemère, ce 22 août 2025.

Le greffier,

*ABD*

Me Alexandre Bélisle-Desjardins